

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE



En application de l'article 4-2 du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire

Pour lutter contre l'épidémie
téléchargez

De 5h00 à 20h00, les déplacements sont autorisés dans la limite de 10 kilomètres de son domicile. Un simple justificatif de domicile sera demandé en cas de contrôle.

Pour tout déplacement de plus de 10 km ou pour tout déplacement durant le couvre-feu, cette attestation de déplacement dérogatoire sera demandée en cas de contrôle (sauf justificatif de déplacement professionnel ou carte professionnelle), accompagnée de tout document permettant de justifier le déplacement

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes :

Entre 5h et 20h	Entre 20h et 5h
--------------------	--------------------

1 **Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général**

Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.

Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.

Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 **Consultations et soins**

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 **Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap**

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.

Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

4 **Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance**

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

5 **Transfert**

Déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis l'aéroport.

6 **Déménagement**

Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.

Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.

7 **Achats, ou lieux de culte**

Déplacements pour effectuer des achats, pour les retraits de commandes.

Déplacements pour se rendre un lieu de culte.

8 **Animaux de compagnie, le soir et la nuit après 20h00**

Déplacements de courte durée pour les besoins des animaux de compagnie dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile.

Le :/...../..... àh

Signature :